



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3835

Attribution d'une subvention d'investissement de 40 000 euros à la MJC Presqu'île-Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2e, pour l'équipement du local - Adaptation de l'opération n° 02259001 "Locaux associatifs (acquisition en VEFA et subvention) ZAC Confluence 1)" - Financement par affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00001

Direction du Développement Territorial

**Rapporteur** : M. LEVY Charles-Franck

**SEANCE DU 28 MAI 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 31 MAI 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MAI 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 31 MAI 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 JUIN 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. FENECH (pouvoir à M. DAVID), Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à M. BERAT), Mme FONDEUR (pouvoir à M. BERNARD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

**2018/3835 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT DE 40 000 EUROS A LA MJC PRESQU'ILE-CONFLUENCE, SISE 28 QUAI RAMBAUD A LYON 2E, POUR L'EQUIPEMENT DU LOCAL - ADAPTATION DE L'OPERATION N° 02259001 "LOCAUX ASSOCIATIFS (ACQUISITION EN VEFA ET SUBVENTION) ZAC CONFLUENCE 1)" - FINANCEMENT PAR AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-2, PROGRAMME 00001 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mai 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2016/2078 du 25 avril 2016, vous avez approuvé l'acquisition en état futur d'achèvement par la Ville de Lyon d'un local aménagé en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements et situé place Renée Dufourt à Lyon 2°, pour un montant de 498 950 € HT, soit 598 740 euros TTC + 6 000 € de frais notariés, soit 604 740 €, vendu par la « SCCV Les Jardins Denuzière ».

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont l'AP n° 2015-2 « Aménagements solidarités Jeunesses 2015-2020 », programme 00001.

Il vous est proposé également, lors de la présente séance, d'approuver la mise à disposition à titre gratuit de ce local à la MJC Presqu'île-Confluence. Il s'agit ainsi de répondre à son souhait de pouvoir mettre en œuvre son projet associatif, en cohérence avec la convention-cadre signée le 17 février 2015 entre la Ville de Lyon et cette association, en complément des locaux mis à disposition à proximité de la place nautique.

Le quartier de la Confluence est en effet en pleine mutation, avec l'objectif d'en faire un quartier exemplaire en termes de développement durable et de mixité sociale. Et le secteur situé autour de l'église Sainte-Blandine et du cours Suchet est caractérisé par la présence d'une population socialement précaire qui a d'ailleurs justifié son classement en « quartier de veille active » dans le cadre du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise.

Pour répondre à ces objectifs, la MJC Presqu'île-Confluence est la seule structure en capacité de proposer un projet global croisant les enjeux d'action éducative, d'innovation sociale et d'animation culturelle, à la fois dans le nouveau quartier de la Confluence et dans le secteur Suchet/Sainte-Blandine. Elle joue un rôle central pour fédérer et développer les initiatives des acteurs locaux, tout en disposant d'une force d'attraction à l'échelle de la Ville de Lyon et même de l'agglomération.

Grâce à ce local supplémentaire, la MJC Presqu'île-Confluence souhaite développer des activités à destination des habitants du quartier et mettre des espaces à disposition des associations locales. Elle entend également développer des actions à destination des enfants, des jeunes et de leurs familles en prenant notamment appui sur son expertise et ses ressources dans le domaine du développement durable. Elle souhaite renforcer les partenariats avec les acteurs locaux et faire vivre la vie associative du quartier.

Afin de permettre à la MJC Presqu'île Confluence de rendre ce local utilisable pour les différentes activités prévues, il vous est proposé de lui attribuer une subvention d'investissement de 40 000 euros pour l'achat de mobiliers, d'équipements informatiques, électroménagers et de divers matériels.

Cette subvention sera financée par affectation d'une partie de l'AP 2015-2 après adaptation du montant de l'opération n° 02259001 « locaux associatifs (acquisition en VEFA et subvention d'équipement) ZAC Confluence 1 », porté à 644 740 euros.

Vu les délibérations n° 2016/2078 du 25 avril 2016 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

### **DELIBERE**

1) Le nouveau montant de l'opération est approuvé.

2) Une subvention d'investissement de 40 000 euros est allouée à l'association MJC Presqu'île-Confluence, sise 28 quai Rambaud à Lyon 2<sup>e</sup>, pour l'équipement du local sis place Renée Dufour à Lyon 2<sup>e</sup>. Elle sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-2, programme 00001.

3) La convention d'application d'investissement n° 22 susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association MJC Presqu'île Confluence, est approuvée.

4) M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

5) Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00001, AP n° 2015-2, opération 02259001 et sera imputée sur la nature 20421, fonction 520 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas pouvant survenir :

- antérieur : 419 118 € ;
- 2018 : 225 622 €.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles Franck LEVY